

Soutenir à l'OÉA les efforts relativement à la nécessité d'élaborer une convention interaméricaine contre le racisme et les formes connexes de discrimination et d'intolérance;

Renforcer les systèmes de droits de la personne

Continuer de promouvoir des mesures concrètes pour renforcer et améliorer le système interaméricain des droits de la personne et, en particulier, le fonctionnement de la Cour interaméricaine des droits de l'homme et de la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH), en mettant l'accent sur l'universalisation du système interaméricain des droits de la personne, l'augmentation de l'adhésion à ses instruments fondamentaux, le respect des décisions de la Cour interaméricaine des droits de l'homme et le suivi des recommandations de la Commission, la facilitation de l'accès des personnes à ce mécanisme de protection, l'augmentation substantielle des ressources affectées au maintien des opérations courantes, notamment en encourageant les contributions volontaires, l'examen de la possibilité que la Cour et la CIDH fonctionnent en permanence, et charger la XXXI^e Assemblée générale de l'OÉA, qui aura lieu à San José, au Costa Rica, au mois de juin de cette année, d'initier des mesures visant à atteindre les objectifs mentionnés ci-dessus;

Renforcer la capacité des institutions gouvernementales chargées de la promotion et de la protection des droits de la personne, telles que les organismes nationaux des droits de la personne, reconnaissant ainsi leur rôle important, et contribuer à la constitution effective d'un réseau réunissant toutes les institutions de ce type de l'hémisphère, en recourant aux technologies de l'information et des communications pour promouvoir et concrétiser une coopération durable et une meilleure coordination;

Créer et renforcer des plans d'action nationaux en matière de droits de la personne, conformément au mandat de la *Déclaration et Programme d'action de Vienne* de 1993 et encourager des organismes indépendants nationaux des droits de la personne en cherchant, le cas échéant, le soutien technique et financier d'organisations multilatérales, des BMD et d'organismes multilatéraux spécialisés;

S'efforcer de promouvoir et de mettre en œuvre la *Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus* (appelée parfois la Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'homme);

Faire progresser, au sein de l'OÉA, les négociations sur le *Projet de Déclaration américaine sur les droits des peuples autochtones*, en vue de parvenir à sa conclusion et à son adoption le plus tôt possible;

Migration

Réaffirmant les engagements pris en 1998, lors du Sommet de Santiago, à l'égard de la protection des droits de la personne des migrants, notamment des travailleurs migrants et de leurs familles: